

# ATELIER

« Les Ateliers d'informations  
sur les Marchés publics »

# SOMMAIRE





# SOMMAIRE

---

---

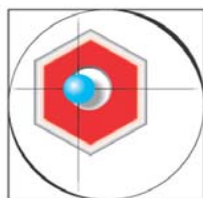
- **Définition d'un Marché public et Principes**
- **Détermination des Seuils et des procédures**
- **Les mesures favorables aux PME**
- **Analyse des candidatures et des offres**
- **Exécution financière des marchés**
- **Les prochains ateliers « marchés publics »**

# INTERVENANT





# ***Intervenant***



Chambre de  
Commerce  
et d'Industrie  
de l'Essonne

***Chrystel FARNOUX***  
***Chambre de Commerce et  
d'Industrie de l'Essonne***

# Définition et principes

Définition du marché public : contrat onéreux conclu entre un pouvoir adjudicateur et un opérateur économique

Principes fondamentaux :

- Transparence des procédures
- Liberté d'accès à la commande publique
- Egalité de traitement des candidats

## Seuils et procédures

Montant prévisionnel	Procédure	Supports de publication	Délais
Achat ponctuel < 4 000 € HT	Absence d'obligations juridiques Nota : mise en concurrence généralement effectuée (principe de bonne gestion)		
Achat compris entre 4 000 et 89 999,99 € HT	PROCEDURE ADAPTEE	Libres CCIE = BOAMP – MONITEUR	Libres CCIE = entre 3 et 4 semaines
Entre 90 000 et 124 999,99 € HT (Fournitures et Services)		BOAMP + JAL + éventuellement publication spécialisée	
Entre 90 000 et 4 844 999,99 € HT (Travaux)		BOAMP + JAL + éventuellement publication spécialisée	

## Seuils et procédures (suite)

Montant prévisionnel	Procédure	Supports de publication	Délais
<p>≥ 125 000 € HT (Fournitures et Services)</p>	<p>APPEL D'OFFRES (dit européen) (Ou autre procédure formalisée)</p>	<p>BOAMP + JOUE</p>	<p><u>Appel d'offres ouvert</u> 52 j. (45 j. si envoi AAPC par voie Électronique 40 j. si documents immédiatement consultables 22 j. si avis de pré-information) <u>Appel d'offres restreint</u> <b>Candidatures</b> : 37 j. (30 j. si envoi électronique de l'AAPC). <u>Urgence</u> : 15 j. ou 10 j. si envoi électronique de l'AAPC <b>Offres</b> : 40 j. à compter de l'envoi de la lettre de consultation (22 j. si un avis de pré-information a été transmis). Délais pouvant être réduits de 5 j. si les documents sont disponibles par voie électronique sans délai.</p>
<p>≥ 4 845 000 € HT (Travaux)</p>			



# Mesures favorables aux PME

- L'allotissement
- La Co-traitance
- La sous-traitance
- L'étude des références des dirigeants et des collaborateurs
- Les avances
- Les acomptes

## La Co-traitance

- **Avantages du groupement**

APPRÉCIATION GLOBALE DES CAPACITÉS ET DES  
COMPÉTENCES PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

- **Groupement conjoint ou groupement solidaire**

Définitions

Désignation et habilitation du mandataire


Interdiction de modifier la composition du groupement entre la  
remise de candidature et la signature du marché

Possibilité de candidatures multiples

Possibilité pour le pouvoir adjudicateur d'imposer la transformation  
du groupement pour l'attribution

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus  
d'un groupement, ce pour un même marché.

## La sous-traitance

- Avantages pour l'entreprise = idem que pour la co-traitance
-  ***à savoir : Pas de sous-traitance totale dans le cadre des marchés publics***
- Obligation de déclaration du sous-traitant pour acceptation par la personne publique et agrément de ses conditions de paiement
- Dans cette hypothèse, le paiement direct du sous-traitant par le maître d'ouvrage sera effectué si le montant afférent à la prestation sous-traitée atteint 600 euros TTC.

## Eviter les pièges et le rejet

- Plis remis en retard
- Remise du pli selon des modalités différentes de celles prescrites par les documents remis par la personne publique.
- Eléments manquants
- Eléments non-conformes

# Analyse des candidatures et des offres

- Critères de jugement des candidatures
  - Capacité financière
  - Références
  - Moyens humains et matériels
- Critères de jugement des offres
  - En rapport avec l'objet du marché,
  - Non discriminatoires,
  - Les critères de développement durable,
  - La pondération (**PRINCIPE**) ou à défaut, la hiérarchisation (**EXCEPTION**) des critères.
- Méthode de notation et de pondération

# Le droit à l'information des entreprises

En amont de l'attribution (publicité)

Pendant la consultation (réponses aux questions, précisions)

En aval de l'attribution

- Courriers de rejet
- Envoi des motifs de rejet détaillés sur demande
  - \* Délai de réponse **(15 jours)**
  - \* Informations communicables
- Délai de recours (référé précontractuel)



## L'exécution financière des marchés

- **Les avances**
- **Les acomptes**
- **La révision des prix fixés contractuellement**
- **Les délais de paiement**



## Le respect des engagements contractuels

- Prérogatives de puissance publique
- Pénalités
- Résiliation

## Les prochains ateliers « Marchés publics » de la CCIE

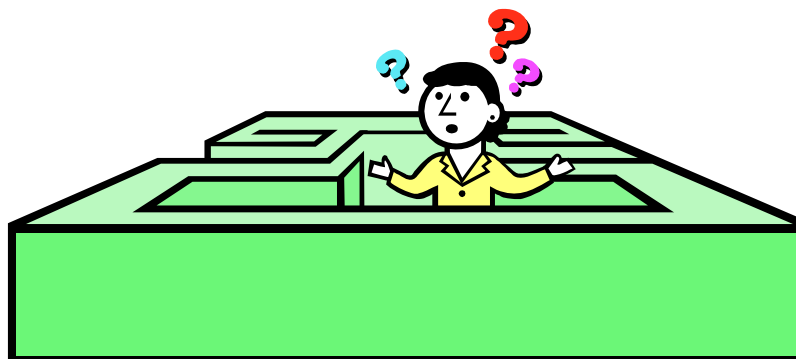
Les ateliers	Septembre 2010	Octobre 2010	Novembre 2010	Décembre 2010
<u>Atelier 1</u> de 9h00 à 12h30	21	19	23	14
<u>Atelier 2</u> De 9h00 à 12h30 ou De 14h00 à 17h30	23	22	25	17

# L'accompagnement individualisé

**Prendre rendez-vous de 9h00 à 12h00 - de 14h00 à 17h00**

Juin 2010	17
Septembre 2010	2, 9 et 16
Octobre 2010	7, 14 et 21
Novembre 2010	4 et 18
Décembre 2010	2, 9 et 16

# Merci de votre attention



Avez vous des questions ?



## A Noter

- *Retrouvez le programme détaillé du forum dans votre livret d'accueil*
  
- *L'ensemble des supports présentés lors du forum seront téléchargeables sur le [www.cree91.com](http://www.cree91.com)*



## LES MANIFESTATIONS A VENIR

---

---

---

**15h-17h** Village des entrepreneurs et espace exposants

### MINI CONFERENCE

**16h-17h** Méthodes, outils et astuces pour construire son projet

### ATELIERS

**16h-16h45** Devenir Auto entrepreneur et après?

**16h-16h45** Atelier d'information sur les marchés publics *(session 2)*

### SESSION D'ECHANGES « Paroles d'entrepreneurs »

**16h15-16h45**

### CEREMONIE DE REMISE DE PRIX ET CLOTURE

**17h-18h30**

### COCKTAIL

**Dès 18h30**